



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

### **CONTRAT DE VILLE ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE -AXES STRATÉGIQUES 2024**

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (services de l'Etat, collectivités, opérateurs, acteurs associatifs, habitants) en faveur des quartiers prioritaires de la ville permet de déployer de manière massive les politiques de droit commun, en soutenant des projets locaux autour de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, du développement économique et de l'accès à la culture et à la santé.

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 qui s'appuie sur l'évaluation des contrats élaborés en 2014 et sur les travaux de concertation collective menées durant l'année 2023, sera signé au cours du premier semestre 2024. Ce contrat sera recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants que vous aurez déterminés, en lien étroit avec les habitants et l'ensemble des partenaires associés au contrat.

La programmation 2024 de la politique de la ville portée par les services de l'Etat est une programmation transitoire inspirée du contrat qui se termine et préfigurant le futur contrat autour des axes suivants :

<b>Axe</b>	<b>Exemples d'actions</b>
<b>Santé</b>	Actions valorisant l'équilibre alimentaire, le sport, le bien être, l'éducation à la santé, la lutte contre les addictions.
<b>Emploi</b>	Réduction des freins périphériques à l'emploi (garde d'enfant, soutien aux horaires décalés, sensibilisation à la valeur du travail, rencontre avec les employeurs, accompagnement vers l'emploi, développement de stages d'apprentissage linguistique à visée sociale et professionnelle, sensibilisation sur les métiers en tension.
<b>Transition écologique</b>	Éducation à l'environnement et au tri sélectif, jardins partagés, lutte contre le gaspillage, sobriété énergétique, verdissement des cours d'écoles, etc
<b>Renforcement de l'accès aux droits et aux services publics</b>	Actions favorisant la médiation, les démarches « d'aller vers », la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique.
<b>Citoyenneté</b>	Actions favorisant la transmission des valeurs de la République et la laïcité, la connaissance et le respect des institutions, la participation citoyenne notamment celle des jeunes, le développement de l'esprit critique, la promotion de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre toutes les discriminations.
<b>Éducation, sport et culture</b>	Lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement à la parentalité, actions favorisant l'expression culturelle, pratiques sportives favorisant la mixité, les rencontres entre habitants, l'épanouissement personnel.
<b>Lien social et lutte contre l'isolement social</b>	Actions favorisant le bien vivre ensemble, l'animation de la vie locale, les liens intergénérationnels et la lutte contre l'isolement.
<b>Mobilité</b>	Santé, emploi, lien social, accès au sport et à la culture.

## CRITÈRES D'EXAMEN DES DEMANDES

L'État et Évreux Portes de Normandie s'attacheront particulièrement aux conditions de mise en œuvre et de réussite des actions, à travers les points suivants :

- L'évaluation du projet : une attention particulière devra être portée sur l'évaluation des projets, notamment par la mise en place de critères et d'indicateurs en adéquation avec le diagnostic initial.
- Le respect des principes de la République : A l'occasion de l'instruction des dossiers des porteurs de projets, une vigilance particulière sera portée à la prise en compte des dispositions de l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Ce dernier prévoit en effet que : « *Toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention au sens de l'article 9-1 auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain :*
  - *1° A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;*
  - *2° A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;*
  - *3° A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. »*
- Le ciblage des habitants des quartiers de la géographie prioritaire, la vigilance sur le fait que les actions touchent autant les femmes que les hommes, et les modalités de mobilisation des publics
- L'adaptation et la pertinence du projet au regard des besoins repérés
- La cohérence et complémentarité territoriale de l'action
- La mobilisation partenariale autour de l'action
- Le niveau et les modalités d'implication des habitants dans le projet
- Les compétences déployées au niveau du portage de l'action et des intervenants (encadrement, travail en réseau, expérience dans le domaine...)
- L'adaptation du plan de financement et la mobilisation des crédits de droit commun

## CALENDRIER

- **1<sup>er</sup> décembre 2023 : lancement de l'appel à projets**
- **5 janvier 2024 : date limite de dépôt des demandes**

